

## Bachelier : assistant social

<b>HELHa Campus Mons</b> 159 Chaussée de Binche 7000 MONS
Tél : +32 (0) 65 40 41 45 Fax : +32 (0) 65 40 41 55 Mail : social.mons@helha.be
<b>HELHa Campus Montignies</b> 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE
Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax : Mail : social.montignies@helha.be
<b>HELHa Campus Montignies (HD)</b> 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE
Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax : Mail : social.montignies@helha.be
<b>HELHa Louvain-la-Neuve</b> Rue de l'Hocaille 10 1348 LOUVAIN-LA-NEUVE
Tél : +32 (0) 10 48 29 63 Fax : Mail : social.lln.bac@helha.be

### 1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 203 Droit pénal			
Ancien Code	SOAS2B03	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	XEAS2030		
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	18 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	HELHa Campus Mons <b>Mathilde DEVAUX</b> (mathilde.devaux@helha.be) HELHa Campus Montignies <b>Florence L'HEUREUX</b> (florence.lheureux@helha.be) HELHa Campus Montignies (HD) <b>Florence L'HEUREUX</b> (florence.lheureux@helha.be) HELHa Louvain-la-Neuve <b>Florence L'HEUREUX</b> (florence.lheureux@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

### 2. Présentation

#### Introduction

Cette unité d'enseignement vise l'acquisition de connaissances théoriques et législatives utiles à l'exercice de la profession d'assistant social au sein de deux champs spécifiques d'intervention que sont le secteur de la justice pénale (maison de justice, prisons, etc.) et le secteur de l'aide à la jeunesse (SAJ, SPJ, etc.).

Cette unité d'enseignement contribue à former l'étudiant pour soutenir dans l'exercice de son métier d'Assistant(e) Social(e) la et/ ou les famille(s) de situations professionnelles suivante(s) :

FS4 L'affirmation, la défense et la promotion des droits individuels et collectifs en vue de favoriser un processus d'émancipation des personnes, des groupes et des collectivités.

FS2 Construction d'un positionnement professionnel et citoyen au regard des fondements et questionnements déontologiques et éthiques.

#### Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **ETABLIR UNE COMMUNICATION PROFESSIONNELLE**

1.4 Adopter le langage professionnel du secteur

Compétence 2 **INTERAGIR AVEC SON MILIEU PROFESSIONNEL**

2.1 Identifier les acteurs et les réseaux et en comprendre la culture, les positionnements et les stratégies

Compétence 4 **IDENTIFIER, ANALYSER ET QUESTIONNER LES CONTEXTES SOCIETAUX POUR EN**

## COMPRENDRE LES ENJEUX

- 4.1 Repérer et décrire les données multidimensionnelles des contextes d'intervention et leur évolution
- 4.4 Construire un regard critique
- Compétence 5 **Identifier et analyser les situations sociales des personnes, des groupes et des communautés.**
  - 5.3 Relier les situations sociales des personnes, des groupes et des communautés avec le contexte social dans lequel elles s'inscrivent.
  - 5.4 Etablir des relations entre les éléments constitutifs de la situation en vue d'élaborer un processus d'intervention.
- Compétence 6 **ELABORER, METTRE EN ŒUVRE ET EVALUER AVEC LES PERSONNES, LES GROUPES ET LES COMMUNAUTÉS UN PROCESSUS D'INTERVENTION SOCIALE**
  - 6.1 Clarifier les mandats professionnel, institutionnel et social
  - 6.3 Associer les personnes, les groupes et les communautés aux processus d'intervention sociale
- Compétence 8 **Soutenir et promouvoir le changement social et l'innovation**
  - 8.5 Mettre en débat les questions sociales actuelles et émergentes.

## Acquis d'apprentissage visés

- I. Identifier les sources juridiques de référence en utilisant adéquatement la législation relative à la matière enseignée.
- II. Connaître et comprendre les principaux éléments des dispositifs légaux et institutionnels.
- III. Exploiter la législation à partir de situations rencontrées.
- IV. Développer une réflexion critique sur les politiques menées dans chacun des secteurs et les enjeux s'y rapportant.

## Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun  
Corequis pour cette UE : aucun

## 3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

+ HELHa Campus

Mons

SOAS2B03A Droit pénal 18 h / 2 C

+ HELHa Campus

Montignies

SOAS2B03A Droit pénal 18 h / 2 C

+ HELHa Campus

Montignies (HD)

SOAS2B03X Droit pénal 18 h / 2 C

+ HELHa Louvain-

la-Neuve

SOAS2B03A Droit pénal 18 h / 2 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

## 4. Modalités d'évaluation

Les 20 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

+ HELHa Campus

Mons

SOAS2B03A Droit pénal 20

+ HELHa Campus

Montignies

SOAS2B03A Droit pénal 20

+ HELHa Campus

Montignies (HD)

SOAS2B03X Droit pénal 20

+ HELHa Louvain-

la-Neuve

SOAS2B03A Droit pénal 20

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

## Dispositions complémentaires relatives à l'UE

La note de cette unité d'enseignement représente une pondération de 2/60 du Bloc 2.

La note de l'activité d'apprentissage constitue la note de l'unité d'enseignement (UE).

Le seuil de réussite pour acquérir les crédits de l'UE est de 10/20. Néanmoins le jury peut souverainement proclamer la réussite de l'unité d'enseignement, même si le seuil de réussite n'est pas atteint pour autant que le déficit soit jugé acceptable au vu de l'ensemble des résultats (cf. articles 139 et 140 du Décret « Paysage »).

La décision du jury, de portée individuelle, est dûment motivée.

Voir la réglementation générale des examens.

#### Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2024-2025).

# Bachelier : assistant social

**HELHa Campus Montignies (HD)** 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE  
Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax : Mail : [social.montignies@helha.be](mailto:social.montignies@helha.be)

## 1. Identification de l'activité d'apprentissage

Droit pénal			
Ancien Code	18HD_SOAS2B03X	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	CEAH2034		
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	18 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	<b>Florence L'HEUREUX</b> ( <a href="mailto:florence.lheureux@helha.be">florence.lheureux@helha.be</a> )		
Coefficient de pondération	20		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

## 2. Présentation

### Introduction

Le droit pénal est défini par de nombreux auteurs comme l'ensemble des dispositions légales qui déterminent les infractions et organisent la réaction sociale face à celles-ci (prévention-répression).

Le droit pénal voit s'affronter deux conceptions opposées : la garantie du respect de l'ordre social, d'une part, et la garantie du respect des droits de l'individu, d'autre part.

Le travailleur social bénéficiant d'une formation polyvalente eu égard à la grande diversité du secteur social voit le cours de droit pénal le préparer notamment aux activités professionnelles du service social secteur justice (maisons de justice, prisons, services d'aide aux victimes...).

Les objectifs du cours sont :

- S'initier aux deux conceptions opposées décrites ci-dessus
- Acquérir les connaissances de base liées à cette problématique
- Comprendre le contenu des dispositions légales en la matière
- Acquérir la capacité de faire face aux changements législatifs par l'apprentissage d'une manipulation de la législation utile
- Reconnaître une problématique et appliquer la solution juridique adéquate

### Objectifs / Acquis d'apprentissage

A l'issue de l'activité d'apprentissage, l'étudiant·e sera capable de :

- Restituer la théorie reçue au cours
- Reconnaître une problématique et la situer dans la théorie étudiée
- Utiliser le vocabulaire juridique adapté à la problématique rencontrée
- Résoudre une situation problème ou un questionnement en y apportant la solution juridique (information, orientation) à travers un discours rigoureux et clair pour l'utilisateur
- Identifier les sources juridiques de référence en utilisant adéquatement les textes législatifs
- Trouver, dans la source juridique identifiée, la réponse au questionnement
- Distinguer le vrai du faux dans une liste d'allégations se rapportant à la matière étudiée
- Utiliser l'actualité pour illustrer le cours

## 3. Description des activités d'apprentissage

### Contenu

Introduction (définition, principes fondamentaux du droit pénal, acteurs et principes majeurs de la procédure pénale)

- I. L'infraction (définition, fait infractionnel)
- II. L'auteur (imputabilité physique et psychologique)
- III. Les peines et autres mesures :

- Mesures avant jugement (transaction, médiation & mesures, internement, suspension du prononcé)
- Peines prononcées par la juridiction de jugement (objectifs, caractéristiques, classification, types, fixation, suspension et sursis, extinction)
- Mesure d'internement prononcée par la juridiction de jugement
- Modalités de l'emprisonnement au stade de l'exécution de la peine (permissions de sortie, congés pénitentiaires, détention limitée, surveillance électronique, libération conditionnelle, information des victimes)
- Casier judiciaire, effacement et réhabilitation

### **Démarches d'apprentissage**

- Exposé magistral, extraits de vidéos, documents issus de la pratique
- Interrogations ponctuelles orales ou via Wooclap sur la matière vue aux cours précédent
- Apprentissage à partir de la législation

### **Dispositifs d'aide à la réussite**

Contrat d'apprentissage. L'étudiant·e est responsable de sa formation, et s'engage à :

- être présent et attentif au cours
  - à lire le syllabus avant le cours
  - à remettre ses notes en ordre pour le cours suivant
  - à travailler régulièrement avec la législation utile de façon à l'utiliser adéquatement lors de l'examen et pendant le cours
  - à vérifier après chaque module que la matière est comprise
  - à se préparer à répondre aux questions posées dans le cadre des interrogations ponctuelles
- Il ne sera donné aucune explication par mail.

### **Sources et références**

Éléments de droit pénal – Ancien et nouveau Code pénal, Thierry Moreau, Damien Vandermeersch, Jean-Marc Hausman, Ed. La Charte, 2024

Introduction à la procédure pénale – 9ème édition 2024, Marie-Aude Beernaert, Nathalie Colette-Basecqz, Elise Delhaise, Mona Giacometti, Christine Guillain, Christelle Macq, Olivia Nederlandt , Ed. La Charte, 2024

Code essentiel - Droit pénal 2023 – 25ème édition 2023, Marie-Aude Beernaert, Françoise Tulkens, Damien Vandermeersch, Ed. Larcier, 2023

<https://www.ejustice.just.fgov.be>

<https://www.tribunaux-rechtbanken.be/>

<https://justice.belgium.be/>

<https://www.teamjustitie.be/>

<https://questions-justice.be/>

<https://www.justice-en-ligne.be/>

<https://www.droitsquotidiens.be/>

### **Supports en ligne**

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Syllabus

PowerPoint de présentation

Législation utile

## **4. Modalités d'évaluation**

### **Principe**

Examen écrit au Q1 et au Q3.

Evaluation à 100 %

La législation utile peut être utilisée à l'examen. Elle peut être soulignée, divisée en sections à l'aide de post-it mais ne peut pas être annotée.

### **Pondérations**

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Exe	100			Exe	100

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 20

### **Dispositions complémentaires**

**Néant**

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2024-2025).